

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

3 février 2016

Date d'affichage :

16 février 2016

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160209-DELIB160214-DE
Date de télétransmission : 15/02/2016
Date de réception préfecture : 15/02/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 14

OBJET : Fourniture carburants : constitution d'un groupement de commandes

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 janvier 2016.

La ville de Riom et Riom Communauté disposent de marchés pour la fourniture de carburants qui arrivent à échéance en milieu d'année 2016.

Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes pour ces achats. Celui-ci sera composé de la Ville de Riom, Riom Communauté, Saint Bonnet Près Riom, Mozac.

Une délibération s'avère nécessaire car les montants concernés sont supérieurs aux seuils prévus par la délégation du Maire (207 000 € HT).

La convention constitutive du groupement désigne la ville de Riom comme coordonnateur. Elle sera donc chargée d'organiser toute la procédure de consultation et chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera un marché à hauteur de ses propres besoins. Au regard du montant des marchés c'est une procédure d'appel d'offres qui sera menée.

La Commission d'Appel d'Offres du présent groupement sera chargée de l'attribution des marchés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention constitutive du groupement, désignant la ville de Riom comme coordonnatrice,**
- **autoriser le Maire à signer la convention,**
- **désigner Mme PICHARD comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de Riom à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et désigner M. ROUX comme suppléant.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL